



SEMAINE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

La Ville souhaite sensibiliser ses citoyens aux mesures d'urgence

Saint-Basile-le-Grand, le 6 mai 2024 – Dans le cadre de la Semaine de la sécurité civile qui se déroule du 5 au 11 mai, la Ville de Saint-Basile-le-Grand souhaite sensibiliser les Grandbasilloises et Grandbasillois à la préparation aux situations d'urgence, telles qu'une période de chaleur accablante, un incendie, une inondation, une panne d'électricité, un problème d'eau ou une tempête.

Une situation d'urgence peut survenir à tout moment et générer un impact considérable sur notre vie. Peu importe la situation, la Ville de Saint-Basile-le-Grand travaillera de concert avec ses citoyens afin de prendre les mesures nécessaires avant, pendant et après la crise.

Que fera la Ville en cas d'une mesure d'urgence ?

Dans l'éventualité où un sinistre se produit, le directeur général par intérim de la Ville, qui assume également le rôle de coordonnateur des mesures d'urgence, ou, en son absence, le directeur général adjoint par intérim convoquera le comité des mesures d'urgence, qui regroupe les directrices et directeurs des services municipaux. Ils agiront ensemble pour mettre en place les actions prévues au plan de mesures d'urgence, selon leur champ d'expertise respectif. Rappelons que ce plan a été modifié par résolution par les membres du conseil municipal en 2021 et est mis à jour ponctuellement.

Subvenir à ses besoins pendant 72 heures

Saviez-vous qu'en cas de situation urgente ou prioritaire, il est de la responsabilité du citoyen de répondre à ses besoins pendant au moins 72 heures ? La conseillère municipale du district 1, Laurie-Line Lallemand-Raymond, responsable des dossiers relatifs à la sécurité publique, indique: « Nous demandons aux citoyens d'être autosuffisants jusqu'à ce que les autorités mettent en application le plan de mesures d'urgence, fournissent une assistance aux sinistrés ou rétablissent les services essentiels. En matière de sécurité civile, il est essentiel que chaque citoyen puisse assurer sa sécurité et celle de sa famille, ainsi que la protection de ses biens, pendant les trois premiers jours suivant un incident. »

Pour qu'ils soient prêts à faire face à diverses situations, la Ville incite ses citoyens à préparer une trousse d'urgence comprenant, entre autres :

- deux litres d'eau potable par personne par jour ;
- des provisions en nourriture non périssable ;
- un ouvre-boîte manuel ;
- une radio à piles ;
- une lampe frontale ou de poche ;
- des piles de rechange ;
- quelques chandelles ;

- un briquet ou des allumettes ;
- une trousse de premiers soins contenant des antiseptiques, des analgésiques, des bandages adhésifs, des compresses de gaze stériles, des ciseaux, etc.

L'élaboration d'un plan familial d'urgence est également primordiale, incluant l'emplacement du point de rassemblement en cas d'évacuation, les coordonnées des personnes à contacter et l'inventaire des biens. Consultez le villesblg.ca/urgences pour tous les détails.

Soyez informés !

« Advenant des mesures d'urgence ou des situations prioritaires, chaque Grandbasiloise ou Grandbasilois a la responsabilité de s'informer. La plateforme Web *Espace citoyen* est utilisée afin d'aviser rapidement et efficacement les résidents des adresses concernées par le sinistre, que ce soit par courriel, SMS ou appel automatisé, selon ses préférences. Inscrivez-vous aux avis ou mettez à jour vos coordonnées dans la plateforme accessible au espacecitoyen.villesblg.ca », soutient le maire de Saint-Basile-le-Grand, Yves Lessard.

Mesures d'urgence adaptées pour les personnes malentendantes

Lors de situations d'urgence, la Ville rend disponible en ligne un guide destiné aux personnes malentendantes. Ce document constitue un outil informatif et pratique présentant des outils adaptés afin d'être préparés à faire face à une mesure d'urgence ou un sinistre.

Pour en savoir davantage sur les mesures d'urgence et les situations prioritaires de la Ville, consultez le villesblg.ca/urgences.

- 30 -

Source : Karianne Falcon, agente de communication
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8112 | k.falcon@villesblg.ca

Demandes médias

Stéphanie Plamondon, directrice
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8107 | s.plamondon@villesblg.ca